

Dimanche 16 mars 2025
10km de Saint Médard en Jalles

Fiche d'inscription pour athlètes Handisports et Guides
- Championnats de France F.F.H. -
(Inscription GRATUITE – Course OPEN)

(Seuls les athlètes ayant une reconnaissance officielle d'une catégorie de handicap « sportif » peuvent s'inscrire à la course handisport)

N° DOSSARD

(Réservé à l'organisation) Performance actuelle sur 10 km

NOM

Nation.

Prénom

Date de Naissance

Sexe (F , M)

Fauteuil..... (33-34-51-52-53-54) mentionner

Mal Marchant.....(35-36-37-38-42-44-46) le N°

Déficient Visuel avec ou sans guide.....(11-12-13) de la

Guide (nom de l'athlète guidé : _____)...(G) catégorie

Déficient Auditif..... (60) d'engagement

Adresse :

Résidence :..... Bat Apt.....

Code Postal **VILLE**

Messagerie :@..... **Tel.**

En cas d'urgence, personne à prévenir : Nom.....Tel :.....

Pas d'inscription sur place le dimanche 16 mars

Pour les licenciés Handisport FFH : N° LICENCE

CLUB

Pour les autres licenciés sportifs et les non licenciés :

Athlètes majeurs : fourniture d'un PPS (Parcours Prévention Santé → <https://pps.athle.fr/>) **de moins de 3 mois** le jour de la course.
Athlètes mineurs : fourniture d'un **questionnaire de santé** ou un **Certificat Médical de moins de 6 mois** mentionnant « Athlétisme handisport en compétition » et une autorisation d'un représentant légal.
 Les participants déclarent participer à cette course sous leur entière responsabilité, pour les mineurs celle d'un représentant légal
 → nom du représentant légal : _____ n° tel : _____

Les participants en s'engageant déclarent ne pas s'opposer à la publication de leur image
 Les participants s'engagent à respecter le Protocole Sanitaire en vigueur et la démarche « Eco Responsable » de l'évènement.
 Conformément aux dispositions de la loi modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur par écrit et cocher la case suivante

Signature athlète ou représentant légal